



**REGLES DE TRANSITION GENERALES RELATIVES AU
BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE EN RELATIONS INTERNATIONALES (BARI)
DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2017-2018
APPLICABLES EXCLUSIVEMENT AUX ETUDIANTS SOUMIS
AU REGLEMENT D'ETUDES DU BARI DU 16 SEPTEMBRE 2013**

Ce document s'adresse exclusivement aux étudiants qui sont soumis au règlement d'études du BARI du 16 septembre 2013. Il a pour objectif de définir les règles générales et les règles de transition qui leur seront applicables compte tenu des modifications apportées au plan d'études du BARI en vigueur en 2017-2018 (plan d'études sans mention).

REGLES GENERALES

Règles générales concernant le changement d'intitulé d'un enseignement dont le code reste inchangé

- L'enseignement est acquis/échoué selon l'intitulé qui est le sien au moment de l'examen.
- Lorsque le code d'un enseignement reste inchangé malgré une modification de son intitulé, l'étudiant n'est pas autorisé à s'y réinscrire s'il l'a réussi précédemment ou s'il a conservé la note :

ex : 2015-2016: code 32Jo307 « Ethnicité, violence et conflits en Afrique subsaharienne : de la colonisation à la fin de la guerre froide »

2016-2017: code 32Jo307 « Une histoire sociale des décolonisations : Asie, Afrique, les Caraïbes »

2017-2018: code 32Jo307 « D'une colonisation ambiguë à une discrimination perfectionnée : l'histoire de l'Afrique du Sud au XIXe et XXe s. »

→ impossibilité de s'y réinscrire

2016-2017: code 32Jo305 « Comment être impartial, universel et suisse ? Les liens ambigus entre le CICR et la Confédération »

2017-2018: code 32Jo305 « L'humanitaire en questions. Autour de l'histoire du CICR »

→ impossibilité de s'y réinscrire

En cas de doute, l'étudiant est invité à se renseigner auprès de sa Conseillère aux études.

Règle générale concernant le changement du nombre de crédits d'un enseignement

L'enseignement est réussi avec les crédits qui sont les siens au moment de l'examen.

Règle générale concernant la suppression d'enseignements

Si l'étudiant s'est inscrit à un enseignement en 2016-2017 qui ne figure plus dans le plan d'études de 2017-2018, il restera sur son relevé de notes.

Règle générale concernant la langue d'enseignement

Des interdictions existent entre les enseignements dispensés ou ayant été dispensés en français et en anglais, ce qui signifie que les étudiants ayant obtenu les crédits de l'enseignement en français ne sont pas autorisés à s'inscrire à l'enseignement en anglais et inversement.

REGLES DE TRANSITION DE 2EME PARTIE

Règle concernant quatre enseignements de spécialisation non donnés en 2017-2018

Les enseignements ci-dessous ne seront pas dispensés en 2017-2018 :

- « Histoire économique internationale »
- « Microeconomics II-A »
- « International Trade-A »
- « International Macroeconomics-A »

Les étudiants censés s'y inscrire en 2017-2018 sont priés de prendre contact en début d'année académique avec leur Conseillère aux études, qui leur proposera une alternative.

Règles concernant le changement de code d'enseignements dont l'intitulé reste inchangé

En 2017-2018, les enseignements ci-dessous portent un nouveau code :

- J2P273 « Coopération internationale » (anciennement T207060)
- T209001 « Introduction à la démographie » (anciennement J2M218)
 - En cas de conservation de note ou de réussite avant 2017-2018 à l'une et/ou l'autre des matières susmentionnées: les étudiants ne sont pas autorisés à s'inscrire au même enseignement malgré le changement de code.
 - En cas d'échec avant 2017-2018 à l'une et/ou l'autre des matières susmentionnées : pour les étudiants devant/pouvant se réinscrire au même enseignement malgré son changement de code, le décompte des tentatives à l'examen se poursuivra sous le nouveau code.

Règle générale concernant des changements du nombre de crédits intervenus en 2016-2017

Pour rappel, les enseignements suivants sont passés de 3 à 6 crédits :

- « International Environmental Law »
- « Environmental Diplomacy »
- « Politique extérieure de la Suisse II »
- « L'Europe et les intellectuels » (nouvel intitulé en 2017-2018 « Histoire de l'idée européenne »)
- « Le nazisme, l'Europe et le monde » (nouvel intitulé en 2017-2018 « L'Europe en guerre : enjeux, alliances et résistances (1939-1945) »)
- « Le genre de l'humanitaire. Le CICR et les femmes » (nouvel intitulé en 2017-2018 « L'humanitaire face au génocide »)
- « La Turquie contemporaine : Etat et identités »
- « Conquérir les esprits et les cœurs: histoire de la diplomatie culturelle (XIXe-XXIe siècles) »

Un interdit a été mis en place entre les enseignements à 3 crédits et leurs correspondants à 6 crédits. Cela signifie que les étudiants ayant obtenu les 3 crédits de l'enseignement continuent à ne pas être autorisés à s'inscrire à l'enseignement correspondant à 6 crédits.

Rappel des interdits introduits en 2015-2016

Des interdits avaient été mis en place en 2015-2016 entre les enseignements ci-dessous. Ils continueront à exister en 2017-2018, ce qui signifie que les étudiants ayant obtenu les crédits de l'enseignement avant l'année académique 2015-2016 ne seront pas autorisés à s'inscrire à celui correspondant.

ENSEIGNEMENTS 2014-2015			ENSEIGNEMENTS CORRESPONDANTS 2015-2016 /2016-2017		
CODE	INTITULE	ECTS	CODE	INTITULE	ECTS
S202040	Commerce international	3	S210002	International Trade	6
S203029	Econométrie	6	S203029	Econometrics	6
T214008	Enjeux Sociaux en Chine contemporaine	3	J2M217	Enjeux sociaux en Chine contemporaine	3
T207054	Environnement et relations internationales I	3	T207039	Politiques internationales de l'environnement	6
T207055	Environnement et relations internationales II	3			
T206029	Géographie de la mondialisation	3	T206058	Géographie de la mondialisation : lieux, échelles, réseaux	6
T206015	Géographie politique	3	T206054	Géographie politique : territoires, frontières, pouvoir	6
32G6063	Histoire de la Russie	3	32G3319	De la « Rous de Kiev » à l'Empire russe (9 ^e -18 ^e siècles)	3
T208024	Histoire économique et sociale des tiers-mondes A	3	T208014	Histoire économique et sociale des pays en voie de développement	6
T208025	Histoire économique et sociale des tiers-mondes B	3			
T207001	Institutions européennes et intégration européenne	3	T207001	Institutions européennes et intégration européenne	6
T209001	Introduction à la démographie	3	J2M218	Introduction à la démographie	3
S203018	Introduction à l'économétrie	6	S210021	Introduction to Econometrics	6
S202017	Macroéconomie	9	S210012	Macroéconomie	6
S202041	Macroéconomie internationale	3	S210005	International Macroeconomics	6
J1E006	Mathématiques I	3	J1E006	Mathématiques I	6
J1E008	Mathématiques I applications	3			
S203043	Mathématiques II	6	S203043	Mathematics II (en 2015-16)	6
S202009	Microéconomie	9	S210001	Microeconomics I	6
J2M048	Model United Nations (séminaire)	3	J2M048	Séminaire Modèle des Nations Unies	6
J2M049	Model United Nations (seminar)	3	J2M049	Model United Nations Seminar	6
T207017	Politique comparée I	3	T207036	Politique comparée	6
T207019	Politique comparée II	3			
T207059	Politique extérieure de la Suisse I	3	T207059	Politique extérieure de la Suisse I	6

T207025	Politique suisse I	3	T207037	Politique suisse	6
S103019	Probability and Statistics I	6	S110015	Probability I	6
S103009	Probabilités et statistique I	6	S110016	Probabilités I	6
T207008	Relations internationales II	6	T207060	Coopération internationale	6
J2P016	Relations internationales III	6	J2P201	International Political Economy	6
J2P023	Séminaire de relations internationales II	3	J2P216	Séminaire de Coopération internationale	3
T207048	Terrorisme et relations internationales	3	T207048	Terrorisme et relations internationales	6